



COMPTE RENDU DU COMITE DE DIRECTION

Comité de Direction du mercredi 20 mai 2026, à Saint-Etienne

Présents : Thierry DELOLME – Francis VIDRY - Jean-Marc ALLEGRE - Yvonne ARGAUD - Denise AZNAR - Michel BARSOTTI - Martin BOUCHET - Mohamed BOUGUERRA - Charles BOULOGNE - Paul BRIDEAU - Bernard BROUSSET – Alain CABERLON - Marie-Pierre FOLLEAS – Dominique GANDIN - Sylvie ODIN JONNARD - Henri OLAGNIER - Maurice PELISSIER - Victor PEREIRA - Jean-Paul PETIT - François RIOUFFREY - Antonio RODRIGUES - Didier ROTA - Christian THETIER - Bernard THIVEND. Soit 24 membres présents.

Absents excusés : Chantal DEGOULANGE - Jean-Louis FOREST - Laurence PASQUIER – Michel TEIL. Soit 4 membres excusés.

Assistent à la réunion : Jean-Louis COÏA (directeur administratif) – Gérard LAJOIE (commission éthique) – Véronique MIVIERE (secrétaire Délégation Roanne).

Ce Comité de Direction est un peu particulier puisqu'organisé dans les locaux du club des Portugais de Saint-Etienne, accueilli par son président, M. EULALIO, et quelques bénévoles.

Le président DELOLME lui adresse nos vifs remerciements puis, au nom de tous les membres du CD, il transmet une amicale pensée à Didier ROTA, présent parmi nous, qui vient de perdre tragiquement son épouse. Des souhaits également de prompt rétablissement à Michel TEIL qui sort de l'hôpital et rentre en maison de repos.

Après l'approbation du PV du Comité de Direction du 25 mars 2026, la réunion débute à 18h50.

- Infos du président

Point sur les licences : la tendance est à la baisse dans tous les districts de la Ligue et la Loire n'y échappe pas (- 1,28 %), tout en étant le moins impacté derrière la Haute-Loire (- 0,94%), en restant le 4^{ème} district de la LAuRa, avec 31 455 licences. Cependant, Thierry DELOLME se montre assez inquiet pour l'avenir face à la baisse générale de la démographie qui se ressent déjà au niveau du Foot Animation, donc chez les plus jeunes. Du coup, notre politique budgétaire sera peut-être à revoir...

Défraiement des observateurs et délégués : avec l'étude de Francis VIDRY, une nouvelle grille d'indemnités kilométriques est proposée pour ces intervenants, qui se résume ainsi : une prime unitaire de 10 € (inchangée) ; un minimum de perception qui passe à 45 € (au lieu de 40 €), suivi d'une indemnité de 0,46 € par kilomètre, à partir de 50 km. aller. Le président précise que l'objectif sera de régler au plus vite par virement...

Défraiement des arbitres : les premières expériences par virement se passent plutôt bien et font l'unanimité dans les clubs, avec de rares petits ratés. Bernard BROUSSET rappelle que les clubs ont jusqu'au mercredi à 12h pour régler les arbitres, sinon ils seront amendés. La généralisation du système est adoptée pour l'ensemble des compétitions Seniors.

Crise du carburant : face à cette forte crise mondiale et qui risque de durer, il s'agit de réfléchir à une stratégie qui puisse minimiser les frais des clubs. Si le règlement actuel bloque la situation pour la D2 et la D3, normalement composée par tirage au sort, Momo BOUGUERRA, responsable de la Commission Sportive, propose, au moins pour la prochaine saison, de neutraliser ce tirage au sort et d'adopter des poules plus géographiques. Ce vœu du Comité de Direction devrait être présenté à l'Assemblée Générale du 26 juin.

La même réflexion se pose pour les désignations des arbitres, même si, selon Tonio RODRIGUES, les nombreuses demandes de la Ligue, en particulier pour des assistants, compliquent un peu la tâche, car il y a moins de disponibilités pour certains secteurs. Jean-Marc ALLEGRE espère notamment que des désignations lointaines seront vraiment évitées dans les plus petites catégories.

Présentation de l'Intranet : l'idée est née en constatant les difficultés que rencontrent les clubs avec la lecture et l'exploitation du PV officiel du District... Avec cette formule, les clubs et les membres du District auront accès plus facilement aux infos. 4 ou 5 clubs pilotes, de préférence bien structurés, vont servir de test. Comme il peut y avoir doublon entre la boîte mail officielle des clubs et ce système, il faudra rester vigilant avec nos règlements, par exemple pour poser une réserve : les clubs auront toujours l'obligation d'utiliser leur boîte officielle.

- Le cas Se. Fourneyron

Michel BARSOTTI présente le cas assez particulier du club Se. Fourneyron... Entré au District depuis deux ans, ce club vient de connaître une saison difficile en D4, à tel point que son président ne veut plus entendre parler des Seniors et a tout bloqué, ne souhaitant poursuivre l'aventure qu'avec des jeunes... Volontairement, il n'a pas payé les dettes du club qui cumule ainsi des points de pénalité. De plus, il n'a pas répondu à une convocation du District. Le trésorier qui n'a plus accès à rien, a tout de même tenté d'établir un chèque... qui sera sans doute refusé et risque de revenir impayé. Le District va convoquer le secrétaire pour tenter de trouver une solution et voir l'action à mener.

- Les nouveaux règlements

Dominique GANDIN présente la nouvelle mouture de nos règlements généraux et sportifs, en particulier les principales modifications qui devront être votées lors de l'Assemblée Générale du 26 juin, à Saint-Bonnefonds.

1^{ère} remarque importante : l'objectif principal est d'être en adéquation avec les règlements de la Ligue. Voici les principales précisions à mettre en évidence dans ces règlements :

- **ARTICLE 20 - VALIDITÉ DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DU DISTRICT**

Toute modification aux règlements sportifs du District est du ressort de l'Assemblée Générale de fin de saison, avec application immédiate.

Les décisions prises en Assemblée Générale d'hiver seront applicables à compter de la saison sportive suivante (sauf demande exceptionnelle du Comité de Direction du District).

- **Article 25.2.4**

En cas d'arrêt municipal ou de forfait, si un club recevant prévient l'équipe adverse dans un délai inférieur à 3h avant l'heure officielle de la rencontre, il devra s'acquitter, auprès du club concerné, des frais de déplacements calculés par véhicule (4 au maximum), suivant l'article 25.2.1 ci-dessus.

- **Article 25.3.3 - Règlements par virement**

Le règlement des arbitres et délégués peut être envisagé par virement du club, « dénommé virement SEPA », sur le compte de l'arbitre dont le RIB est disponible sur le site du District ; avant le mercredi 12h qui suit la rencontre pour les catégories : Seniors D1, D2, D3, D4, D5 et Critérium CD1, CD2, CD3, tout en maintenant la possibilité de régler par chèque ou en espèces.

En cas de retard du virement, l'amende administrative de 30 € sera appliquée.

- **ARTICLE 30 - CALENDRIER**

L'engagement d'un club dans l'un des championnats du District implique le respect du calendrier fixé par la commission compétente qui se réserve le droit de modifier le calendrier.

Dans la mesure du possible, les deux dernières journées se joueront le même jour et à la même heure.

Un décalage maximum de 3h sur l'horaire officiel des deux dernières journées, peut être accordé par la commission compétente, avec accord des deux clubs.

- **Article 31.2 – DÉROGATION AUX DATES ET HEURES OFFICIELLES**

Toute demande de modification, formulée via « Footclubs » au minimum 21 jours avant la rencontre, sera automatiquement validée par la commission, si l'adversaire n'a pas répondu avant le délai officiel des 15 jours précédant la rencontre.

- **Article 33.1 - Feuille de Match Informatisée**

Toutefois, dans le but d'anticiper une éventuelle défaillance matérielle,

- les équipes devront obligatoirement être en mesure de présenter leurs licences, le jour du match ou, à défaut, une pièce d'identité comportant une photographie, accompagnée d'un certificat médical.

- Les équipes et l'arbitre devront obligatoirement prendre en photo la feuille de match, après la signature d'avant-match.

Formalités d'après-match :

- Les équipes et l'arbitre devront obligatoirement prendre en photo la feuille de match, avant la signature d'après-match.

Le délai de la transmission de la FMI est fixé au dimanche à 20h. En cas de défaut de transmission du club recevant, à compter du lundi 12h, le club sera amendé selon le barème en vigueur.

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée et ce, quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction.

- **Article 38.6.2**

L'arrêt municipal est applicable dès sa signature par le Maire ou son représentant mandaté ; il est inscrit au registre des arrêtés de la mairie et transmis par le secrétariat de la mairie, à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture de l'arrondissement.

En cas d'arrêt municipal transmis par voie électronique, il doit être conforme à la loi n° L212-2 du 10 septembre 2018 : « Sont dispensés de la signature de leur auteur, dès lors qu'ils comportent ses prénom, nom et qualité, ainsi que la mention du service auquel celui-ci appartient. » (L'abréviation du prénom est autorisée)

- **Article 39.3 - Début de match retardé**

Lorsqu'un match de Seniors D1 est programmé à un horaire déterminé et que le match qui le précède (hors match géré par la Laurafoot), qui est en train de se dérouler, a pris du retard, le match précédent pourra, s'il l'estime absolument nécessaire, être interrompu par l'arbitre officiel du match suivant, au moment où le retard occasionné dépasse les 30 minutes par rapport à l'heure officielle du coup d'envoi du match suivant.

La Commission des Règlements statuera sur le sort du match ainsi interrompu.

D'autre part, une modification sera également présentée en AG, concernant les nouvelles règles sur les âges permettant de participer aux championnats « Critérium » pour le secteur stéphanois.

- **Liste des instructeurs**

Avec 3 sur Saint-Etienne et un seul sur Roanne, le District est en manque d'instructeurs disponibles, surtout sur certaines parties de saison où les dossiers s'accumulent, et il serait judicieux de recruter... Les principaux critères sont la capacité d'analyser les différents rapports fournis, avec méthode, et la gestion d'affrontement lors d'un rendez-vous.

- **Montées et descentes/Engagements**

M. BOUGUERRA présente les tableaux prévus pour les futures montées et descentes dans les catégories Seniors, qui restent bien sûr tributaires des mouvements liés aux championnats de Ligue. L'autre incertitude concerne la D4 et la D5, en fonction du nombre d'équipes engagées.

De son côté, Paul BRIDEAU dévoile les changements liés à la création de véritables championnats D3 et D4 (sans phase de brassage) chez les jeunes, dès la saison prochaine, avec les tableaux « montées/descentes » en conséquence.

Il est chargé de mettre à jour l'ensemble de ces tableaux qui seront officialisés lors de l'AG.

En ce qui concerne les engagements, après ceux en Coupe de France que la Fédération a fixés au 15 juin, le vœu du Comité de Direction est de positionner tous ceux du District (championnats et coupes) au 15 juillet, avec un délai possible jusqu'au 15 octobre pour la création d'une nouvelle équipe qui débiterait alors dans la plus basse division (D5 en Seniors ou D4 en Jeunes).

- Les championnats féminins

Si la réunion proposée par la Commission Féminines a suscité un vif intérêt avec la présence de 25 clubs, le souhait de relancer un championnat Seniors à 11 est loin d'être acquis... En effet, à l'issue des débats, seulement 8 clubs ont assuré de leur participation à un tel championnat, les autres misant sur leur maintien dans une compétition à 8. Cependant un vœu va sans doute être présenté en AG, conjointement par les clubs Ondaine et Sury-le-Comtal, exigeant qu'à partir de 22 licenciées, les clubs seront tenus d'engager une équipe à 11 : à suivre...

Le président signale qu'il a déjà pris contact avec son homologue de la Haute-Loire qui, possédant 14 équipes potentiellement engagées, pourraient proposer le renfort d'une ou deux équipes limitrophes pour compléter un championnat dans la Loire.

A noter enfin qu'au niveau de la Commission Technique, c'est Justine MERLE qui prend en charge la totalité du foot féminin.

- Les finales jeunes

Avec 1900 spectateurs présents et 130 345 connexions Internet à l'occasion de ces finales à Villars, le bilan est très positif. Si certains ont des doutes sur l'opportunité d'y maintenir les finales du « Foot adapté » entre celles des U15 et des U18, le président DELOLME est catégorique : il est hors de question de minimiser ces finales car c'est notre honneur de mettre en valeur le sport adapté.

Auparavant, C. BOULOGNE a tenté de relancer son idée d'une coupe de la Loire U17, mais B. BROUSSET a rappelé que le Comité de Direction avait déjà émis un avis défavorable pour la saison prochaine, ce que le CD a confirmé par un vote.

- Questions diverses

Face à la forte affluence probable pour les finales des Coupes de la Loire Seniors à Saint-Galmier, M. BARSOTTI pense qu'il faut être prévoyant pour la sécurité... Le président signale qu'il a pris contact avec le maire, conforté par Bernard THIVEND qui précise que c'est le maire qui se met en rapport avec la commission de sécurité. F. VIDRY est chargé de l'organisation de la journée et va anticiper à l'occasion d'une réunion rassemblant l'ensemble des protagonistes.

Le vœu proposé par Saint-Anthème sur la possibilité de reculer un match, a essuyé un refus de la part du CD.

Victor PEREIRA annonce qu'il va quitter la co-présidence de la Commission des Arbitres, mais qu'il restera disponible pour certaines tâches ; il sera remplacé par Cédric MARY. Même situation au niveau roannais, avec le départ de l'autre co-président, Tonio RODRIGUES, qui sera remplacé par Laurent GAUDARD.

V. PEREIRA rappelle que l'AG des arbitres est fixée au samedi 5 septembre et que, par conséquent, aucun arbitre du District ne sera disponible ce jour-là.

Gérard LAJOIE à qui était confiée la mission, est déçu par le peu de réponses obtenues des clubs pour l'attribution de médailles, alors que de nombreux bénévoles doivent être méritants...

L'ordre du jour étant bouclé vers 22h, la soirée s'est achevée par un succulent repas servi par d'excellents cuisiniers du club portugais...

Le Secrétaire de séance,



Paul BRIDEAU

Le Président du DLF,



Thierry DELOLME